

**DÉLIBERATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS USAGERS ÉLUS À LA CFVU – COMMISSION  
EXONÉRATION**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 04 DECEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2018-518 portant proclamation des résultats - Élections aux conseils centraux -collège usagers- et  
conseils d'UFR - Scrutin du 20/11/2018 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

de désigner les représentants USAGERS élus à la CFVU suivants dans le cadre de la commission exonération :

- Marie BINEAU (titulaire) / Hector RIGAILL (suppléant) ;
- Anna MENDEZ (titulaire) / Alexandre FRAGA (suppléant).

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-12-04-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*